

PRÉVENTION DES SINISTRES

DEMANDEZ LA COLLABORATION
DES COPROPRIÉTAIRES EN LEUR
INDIQUANT LES COMPORTEMENTS
RESPONSABLES À ADOPTER.



AIDE-MÉMOIRE

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Signalez immédiatement toute irrégularité au propriétaire, au gestionnaire ou au concierge.▶ Faites installer votre lave-vaisselle par un plombier.▶ Localisez toutes les valves d'arrêt de votre logement (entrée d'eau principale, sous les éviers, etc.) pour pouvoir arrêter l'écoulement de l'eau au besoin.▶ Fermez les valves d'arrêt de l'eau de la laveuse lorsque vous avez terminé le lavage.▶ Prenez rapidement des mesures pour réduire les dommages excessifs causés par l'eau en cas de fuite.▶ Ne versez jamais les surplus de graisse de cuisson dans l'évier.▶ Vérifiez régulièrement les tuyaux de raccordement de votre laveuse et de votre lave-vaisselle.▶ Nettoyez le filtre de la sécheuse régulièrement, selon les indications du fabricant. | <ul style="list-style-type: none">▶ Inspectez périodiquement les installations de plomberie, les raccords des laveuses et des lave-vaisselles de même que tout autre appareil fonctionnant avec de l'eau situé à l'intérieur des bâtiments.▶ Remplacez les réservoirs d'eau chaude présentant un degré de détérioration avancé ou avant la fin de leur durée de vie, qui est généralement d'environ 10 ans.▶ Inspectez annuellement le calfeutrage autour des baignoires et des douches et refaites-le si nécessaire.▶ Pensez à remplacer les tuyaux de raccordement pour laveuse en caoutchouc par des tuyaux à gaine métallique.▶ Envisagez l'installation de détecteurs de fuite d'eau (ex. : Nowa). |
|--|---|



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise